



Association du Quartier Saint-Bernard

« Pour rassembler les habitants du quartier désireux d'améliorer la qualité de leur environnement, ceci en dehors de toute position partisane. Elle organise des manifestations et toute autre activité concourant à la convivialité et la solidarité » (art. 2 des statuts)

Un jardin collectif de voisinage dans notre quartier (ou « le jardin nomade »)

Projet B réactualisé le 1er octobre 2001

Suite à la réunion en mairie du XI du 4 juillet 2001

Un jardin collectif de voisinage dans notre quartier (ou « le jardin nomade »)	1
Un jardin temporaire.....	2
Un prototype	2
A. Etape de viabilisation	2
B. Phase d'aménagement (DPJEV)	2
C. Phase préparatoire	3
1. avec la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH)	3
2. Le choix des Jardinier(e)s.....	3
D. Mode de fonctionnement (Règlement du jardin)	4
1. Information	4
2. Organisation du jardin.....	5
3. Que peut-on cultiver ?	5
4. L'entretien des parcelles.....	5
Et ensuite un autre jardin	6
 Annexes :	 7
A. Plan du jardin (ébauche).....	7
B. Budget prévisionnel	8
C. Remarques sur le budget :	9
1) Poste frais de personnel	9
2) Détail des autres postes	9
3) Mobilier & outillage	9
D. Photos prises en Juillet 2001	10
E. Exemples de « banquettes ».....	11
F. Le jardin de la commune de Lausanne (Suisse).....	12
G. Etape à venir	13

Un jardin temporaire

Nous avons maintenant la possibilité de disposer du terrain situé à l'angle des rues Trousseau et Charles Delescluze pour y installer un jardin temporaire à cultiver par des résidents du quartier. Le terrain mis à notre disposition, au moins jusqu'en 2004, a une surface de 270m².

Un prototype

Ce premier "jardin partagé" peut être considéré comme un prototype préfigurant d'autres jardins similaires dans Paris : nous allons tester notre projet et pouvoir en tirer des enseignements pour le futur. Le rêve est de voir pousser des jardins, provisoires ou non, dans toutes les friches de la ville. Il pourra y avoir des jardins collectifs pérennes, comme il est envisagé pour une partie du terrain de la Cité Prost, et des jardins « nomades » sur des terrains vagues éphémères.

A. Etape de viabilisation

Actuellement, un tiers du terrain Trousseau/Delescluze est recouvert d'une dalle, un autre tiers est une excavation, le dernier tiers serait de la terre.

Les Services Techniques de la ville devraient intervenir pour rendre le sol sans danger (enlèvement d'éléments métalliques, comblement de l'excavation, nivellement de la surface).

Il serait bon de réfléchir pour qu'à l'avenir les terrains vagues ne soient pas laissés dans un état tel qu'ils sont « dangereux » et inutilisables sans une intervention lourde techniquement et coûteuse. Le jardin « nomade » ne pourra se développer sans cela (une étude des aspects juridiques est à envisager).

B. Phase d'aménagement (DPJEV)

Cette phase est prise en charge par la Direction des Espaces Verts (DPJEV) dans ses aspects techniques et financiers. L'association fait des propositions pour certains aspects techniques :

- Pour pouvoir jardiner sur la dalle, nous envisageons de faire installer sur ce sol des parterres surélevés (des "banquettes" : cf schéma en annexe) adaptés à la taille des enfants comme des adultes. La Direction des Espaces Verts devrait préparer la terre et installer les parterres surélevés (les banquettes),
- La partie en terre quant à elle accueillera des parcelles classiques : la DPJEV fournira la terre.
- Quelques bancs et tables sont indispensables (voir suggestion en annexe)
- Un abri de jardin permettrait de ranger les outils ;
- un autre abri plus grand permettrait de s'abriter et d'accueillir les groupes d'enfants des écoles avoisinantes (animation, ...).

- Une arrivée d'eau est installée pour l'arrosage. L'excédent d'eau s'écoulant des parterres surélevés serait conduit à l'égoût, les services des Espaces Verts craignant un effondrement du sous-sol en cas d'infiltrations.

Ce jardin étant « nomade », les équipements doivent être conçus afin d'être réutilisés dans d'autres jardins temporaires autant que faire se peut.

C. Phase préparatoire

1. avec la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH)

L'association est responsable vis à vis de la DLH , propriétaire du terrain, avec laquelle elle passe une Convention d'occupation temporaire. Le loyer demandé par la DLH pourrait être payé par la Mairie du XI ème. (50F le M2 par mois ? à vérifier).

L'association assure le terrain et le gère (voir proposition de budget en annexe).

2. Le choix des Jardinier(e)s

Pour pouvoir jardiner, il faut *adhérer* à l'association : en effet, c'est elle qui paie une assurance et est en charge du bon fonctionnement du jardin.

Si des *décisions* concernant le fonctionnement du jardin doivent être prises, les jardinier(e)s sont consultés.

Les parcelles et parterres sont attribués par *tirage au sort* pour une année (deux en l'absence de liste d'attente), du printemps à la fin de l'hiver (le terrain sera disponible au printemps 2002).

L'association veille à ce que la *diversité* de la population du quartier soit bien représentée.

Qui seront les jardinier(e)s ?

En faisant l'hypothèse que l'information ait été bien diffusée et que de nombreux candidats se présentent, la question du choix est difficile : nous souhaitons -c'est l'objet de notre association- rassembler les habitants du quartier en tenant compte de la diversité des âges, des origines géographiques et sociales. Comment décider qui sera choisi ?

Il faut :

- lister les "populations",
- les informer pour appel à candidature
- choisir parmi les candidats de chaque "population".

Les "populations"

- enfants (cadre scolaire et/ou familial)
- adolescents
- adultes , déjà membres de l'association ou pas
- résidences : personnes âgées, travailleurs (avec ou sans une personne référence)

- les écoles (écoles primaire & élémentaire Saint—Bernard, Collège Anne Frank)

Appel à candidature

- Une information à l' intention des passants est nécessaire :
- la Mairie de Paris se propose de fournir un panneau qui, fixé à la clôture, explique le projet, à qui s'adresser pour jardiner, etc.
- la Mairie du XI ème propose de publier nos informations dans ses supports (nouveau journal, ...)
- autres vecteurs à définir (le site internet, ...)
- contacts personnels dans le quartier.

Le choix

Il peut être fait par tirage au sort au sein de chaque catégorie.

Ne sachant pas encore combien de parcelles ou parterres surélevés seront aménagés, nous ne pouvons pas encore évaluer le nombre de jardinier(e)s.

D. Mode de fonctionnement (Règlement du jardin)

Cultivé par plusieurs personnes, à des moments différents, un jardin collectif, qui plus est situé sur un espace public, a besoin d'un cadre pour fonctionner au bénéfice de tous les intervenants. Il faut donc un règlement, modifiable au besoin si la pratique l'exige. Il peut, comme ce premier jardin, être considéré comme un prototype et servir une base pour de futurs jardins du même type (jardins nomades).

Nous reprenons donc, en le détaillant et en l'adaptant à la situation, le règlement que nous avons proposé dans le projet de départ (A).

1. Information

Un tableau à destination des jardinièr(e)s est utile : offre de graines ou plantes, messages divers. Celui-ci est par exemple installé dans l'abri de jardin.

La clôture étant grillagée, donc *transparente*, les promeneurs pourront voir ce qui se passera dans le jardin.

Une personne dont la fonction est à préciser (animateur de jardin, comme il en existe déjà ailleurs, ou adulte-relais, pourrait être embauchée pour faire le lien entre les différents types d'usagers, accueillir les enfants des écoles (St Bernard, Anne Franck) s'occuper des parties communes (abri de jardin, aire de jeux ou de repos) , faire des animations l'hiver (fleurs séchées, histoires relatives aux plantes, ...). Ceci représente à la fois des dépenses (subvention possible) et une gestion plus lourde pour l'association. Il serait peut-être prudent d'attendre par exemple un an de fonctionnement du jardin pour mieux définir les besoins.

2. Organisation du jardin

Le jardin comprend :

- des parcelles en pleine terre (par exemple de 1m x 6m, divisables au besoin pour accueillir plus de jardinier(e)s),
- des parterres surélevés là où se trouve la dalle.
- peut-être des châssis (pour des semis précoces)
- un silo à compost

Nous proposons, pour économiser l'eau (et sensibiliser les jardinier(e)s à ce sujet), de récupérer cette eau pour la réutiliser (on pourra peut-être installer une pompe -solaire de préférence- et stocker provisoirement cette eau dans une cuve). De même, nous souhaitons utiliser l'eau de pluie (en provenance par exemple de l'abri de jardin).

3. Que peut-on cultiver ?

A part les arbres et arbustes et le gazon (en effet, les arbres occupent trop de place et peuvent gêner les cultures voisines par leur ombrage ou leur consommation en eau ; en outre ils ne sont pas adaptés à un jardin de faible durée. Quant au gazon, il est exigeant en eau et peu varié), de nombreuses plantes sont possibles ;

- *légumes*,
- *plantes aromatiques*,
- *plantes vivaces ornementales*,
- *plantes annuelles* (y compris des fleurs à sécher, des mélanges attirant les papillons etc...)
- *plantes grimpantes*

qui sont autant d'occasions de faire des essais et des découvertes.

Les cultures ne doivent pas déborder sur celles des voisins pour ne pas les gêner.

Les *achats* de graines et plants sont : soit payés par l'association (voir budget en annexe), soit à la charge des jardinier(e)s. Il en est de même de l'outillage.

Des *conseils techniques* peuvent être donnés à la demande par les jardinier(e)s plus expérimenté(e)s.

4. L'entretien des parcelles

Les jardinier(e)s doivent entretenir leur parcelle ou parterre sinon un(e) autre jardinier(e) en liste d'attente peut prendre leur place.

Il est recommandé de ne pas utiliser de produits de synthèse (engrais, traitements).

Il est très facile de s'en passer et de *préférer des produits naturels*. Des conseils peuvent être donnés à ce sujet.

Les *déchets végétaux* sont compostés (c'est-à-dire mis à décomposer) dans un silo à compost collectif situé dans le jardin. Le terreau ainsi obtenu peut être utilisé sur place.

Pour utiliser peu d'eau, l'arrosage se fait au pied des plantes et non en les aspergeant (on limite ainsi certaines maladies).

Toutes ces pratiques sont un bon moyen de sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement et à l'écologie.

Aucune installation fixe individuelle (dallage, abri, clôture) n'est possible. L'outillage peut être rangé dans l'abri de jardin (ou dans un coffre collectif).

Seules les limites extérieures du jardin ont une clôture, si possible garnie de plantes grimpantes à fleurs. Cette clôture est grillagée : la transparence peut éviter les dégradations volontaires.

Le jardin étant clos, chaque jardinier(e) possède une clef . Elle (il) ouvre le jardin en entrant , laisse entrer ceux qui le souhaitent tant qu'elle (il) y est présente) et ferme en quittant le jardin. Celui-ci est ainsi toujours visible.

Une partie est aménagée pour les enfants ne jardinant pas et les visiteurs. Selon la configuration du jardin, cette aire est équipée de sièges et de tables. Nous souhaitons que les sièges soient fabriqués par des artisans locaux : tout ne sera pas possible car nous devons nous conformer aux normes en vigueur. La Direction des Espaces verts ne refuse pas l'emploi de tels équipements mais il faudra son approbation ; nous pourrions au début disposer de bancs "classiques".

Et ensuite un autre jardin

Ce terrain devant être bâti (la construction de Centre multimedia prévu commencerait en 2004), nous pourrions ensuite nous retrouver dans le jardin, définitif celui-là, qui serait inclus dans le projet de la Cité Prost ainsi que nous en a informé la Mairie.

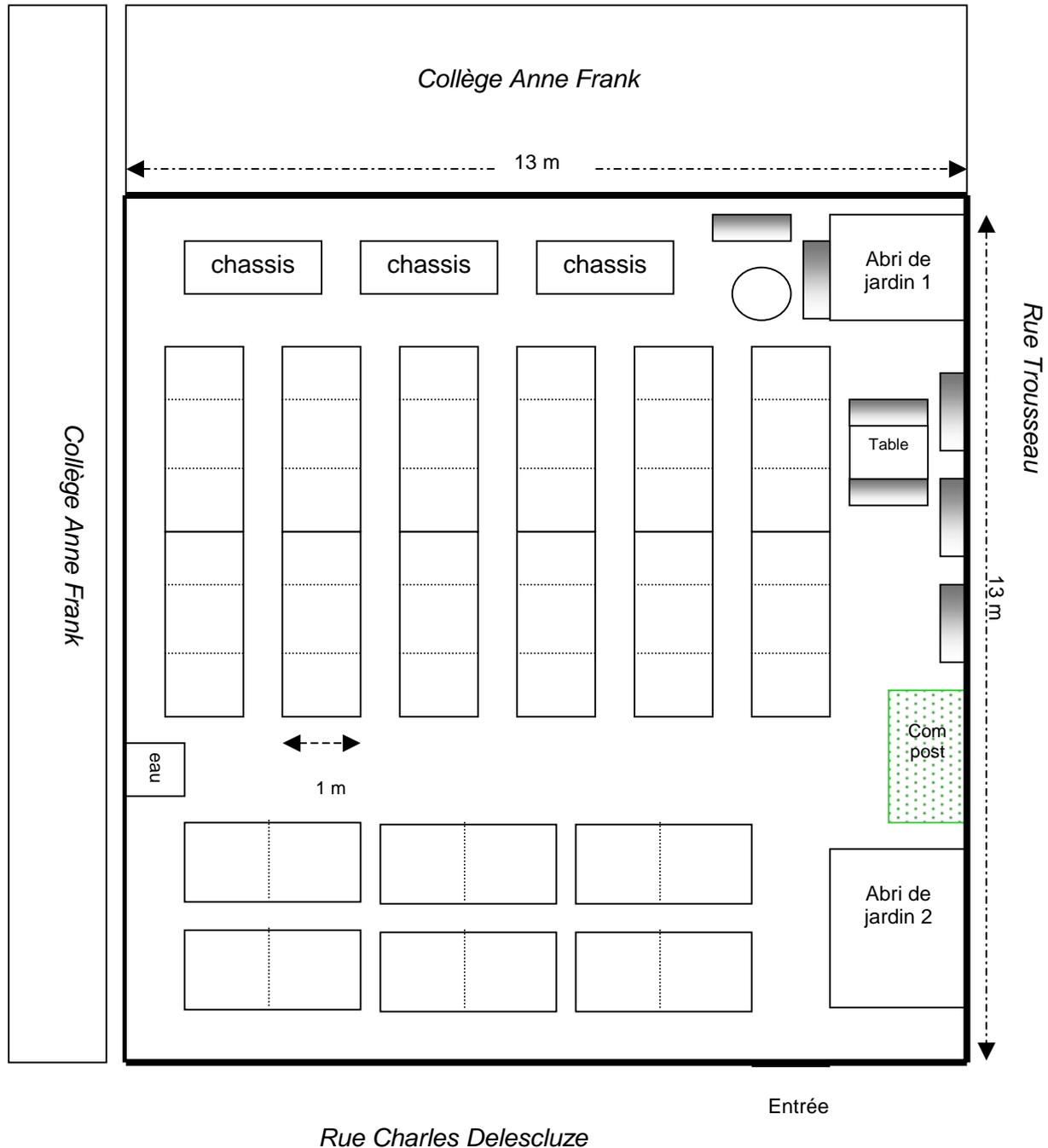
Dans ce cas, d'autres participants se joindraient à nous. Nous sommes en relation avec l'Association Cité Prost à ce sujet.

A l'avenir, on peut imaginer que la valorisation des "terrains vagues" soit réalisée au profit des habitants sous la forme de jardins aussi bien temporaires que pérennes.

Annexes :

A. Plan du jardin (ébauche)

Exemple d'organisation du jardin (dans l'attente de l'aménagement du terrain, ce plan sommaire permet de visualiser notre projet), il est indicatif : en pratique la disposition sera sans doute très différente. Sur ce plan une vingtaine de lots accueilleraient autant de jardinier(e)s.



Les mesures sont approximatives
Echelle : 1cm = 1m



B. Budget prévisionnel

PROJET JARDIN COLLECTIF DE PROXIMITE (jardin nomade)

Budget prévisionnel (septembre 2001)

DEPENSES	MONTANT		RECETTES	MONTANT	
	Francs	Euro		Francs	Euro
			SUBVENTIONS DEMANDEES		
ACHATS			ETAT(ministériel)		
Mobilier	25 000,00 F	3 811,22 €	ETAT(département)		
Engrais et Amendements			Mission Ville Préfecture	9 000,00 F	1 372,04 €
Graines et Plantes	2 000,00 F	304,90 €	DRDJS		
Outillage et petit matériel	9 000,00 F	1 372,04 €	DDASS		
			DRAC		
SERVICES EXTERNES			DDTEFP		
Locations	162 000,00 F	24 696,74 €	Education nationale		
Travaux			Droits des femmes		
Assurances	1 130,00 F	172,27 €	CNASEA	81 988,74 F	12 499,10 €
Téléphone	600,00 F	91,47 €	Ministère de l'environnement	32 096,96 F	4 893,15 €
Transports	10 000,00 F	1 524,49 €			
Communication	20 000,00 F	3 048,98 €	COLLECTIVITES TERRITORIALES		
Eau	366,96 F	55,94 €	Région Ile de France		
Autres (à préciser)			Ville de Paris-Département de Paris	25 000,00 F	3 811,22 €
IMPOTS ET TAXES			Marie XI	162 000,00 F	24 696,74 €
			FONDS D'ACTION SOCIALE		
FRAIS DE PERSONNEL			FONDS SOCIAL EUROPEEN		
(affectés au projet)					
Salaires	44 332,08 F	6 758,38 €	ORGANISME SEMI-PUBLIC		
Charges sociales de l'employeur	22 166,04 F	3 379,19 €	CAF		
solde salaire	15 490,62 F	2 361,53 €	Caisse des dépôts et Consignations		
Autres (à préciser)			Autres (à préciser)		
AUTRES CHARGES			AUTRES RECETTES		
(liées au projet)			Participation des usagers	2 000,00 F	304,90 €
Prestations techniques			Participation des adhérents		
Actions de formation			Autres (à préciser)		
TOTAL	312 085,70 F	47 577,15 €	TOTAL	312 085,70 F	47 577,15 €

total salaire /2 Jardin	81 988,74 F 12 499,10 €
total services externes	32 096,96 F 4 893,15 €
total achats	36 000,00 F 5 488,16 €

C. Remarques sur le budget :

1) Poste frais de personnel

En l'absence d'interlocuteur auprès de l'ADDEL, nous avons vu un organisme similaire : l'association Action 20° (9, rue des cascades 75020 tel :01 47 97 16 23) – Renseignements donnés par Audrey le 22/08/2001 :

Coût pour l'association :

Le chiffre de 102 015 F correspond à une subvention pour un salaire. Cependant ce chiffre ne couvre pas l'ensemble du salaire annuel

SMIC horaire =43,72 F/heure

Salaire brut =7388,68 (Smic) + 50% de charges patronales =3694,34 = 11083,02 F

Salaire annuel =11083,02 X 12 = 132996,24 F

Salaire annuel – Subvention = 132996,24 – 102 015 = **30981,24 F**

Il manque 30981,24 F par rapport à la subvention au minimum puisque l'employeur est tenu de rembourser 50% du montant de la carte orange

Selon AUDREY une subvention supplémentaire peut être demandée à M.GUIZOT (équipe de développement local -fontaine au roi) ou à d'autres organismes ou associations.

Nous pensons que la décision d'engager un adulte relais pour l'association est une décision importante. Ici nous faisons l'hypothèse qu'il serait affecté à 50% de son temps pour le jardin. Donc, on fait apparaître dans la fiche Jardin :

Salaire : 102 015 F : 2 = (44 332,08 F + 22 166,04 F)/2 = 33249,06 F ou 5068.79€

Solde salaire : 30981,24 F : 2 = 15 490,62 F ou 2361.53€

2) Détail des autres postes

- **Location du terrain** : si l'association doit assumer cette charge, elle s'élève à environ 50F le mètre carré X 270 X12= 162 000 F
- **Assurances** : 20 jardiniers x 56,50F/an = 1130.00F (172.27€)
- **Communication** : Panneau d'information extérieur + informations aux habitants du quartier + panneaux intérieurs + site internet = 20000F (3048.98€)
- **Téléphone** : on pense à un portable pour l'adulte-relai et on compte 50F par mois pour le jardin
- **Transport** : déplacement pour voir d'autres jardins similaires à 6 ou 7 personnes (4 ou 5 voyages) = 10000F (1524.49€)

3) Mobilier & outillage

Les prix ont été relevés au mois d'août 01 au magasin CLAUSE de Moisselles (95) et au magasin SES (rue Delambre 75014 Paris)

-Mobilier

- 2 abris de jardin : 10 000 F
- livraison et montage : 3 000 F.
- Table de jardin : 700 F.
- 6 chaises : 6 X 119 = 714 F.
- 3 bancs : 549 X3=1647 F.
- 3 Lampadaires solaires : 2700 X 3=8100 F.

Total =24 161 F arrondi à 24 500 F

-Outillage et petit matériel

3 Brouettes : 400 X 3 = 1200 F

40 petits outils (plantoirs, griffes à main, plantoirs à bulbes) = 2 000 F.

4 rateaux, 4 bêches, 4 fourches : 12 X 120 = 1440 F.

2 pulvérisateurs : 125 X 2 = 250 F.

Association loi 1901. 12 rue Saint-Bernard, 75011 Paris

Tel. 01 40 09 12 93 ou 01 43 48 08 94, Fax. 01 43 73 03 80

Visitez notre site : www.qsb11.org ou écrivez-nous à contact@quartier-saint-bernard.asso.fr

Projet de Jardin Nomade

20 tuteurs : 300 F.

2 bacs à compost : 2000 F.

4 livres de jardinage : 200 X 2 = 800 F

15 clés : 25 X15= 375 F

Total =8 675 F arrondi à 9 000 F

D. Photos prises en Juillet 2001

1. montage vue panoramique prise par dessus la porte.



rue Charles Delescluze

rue Trousseau

2. détail de la dalle



3. vue extérieure à l'angle des rues Charles Delescluze et Trousseau



Association loi 1901. 12 rue Saint-Bernard, 75011 Paris

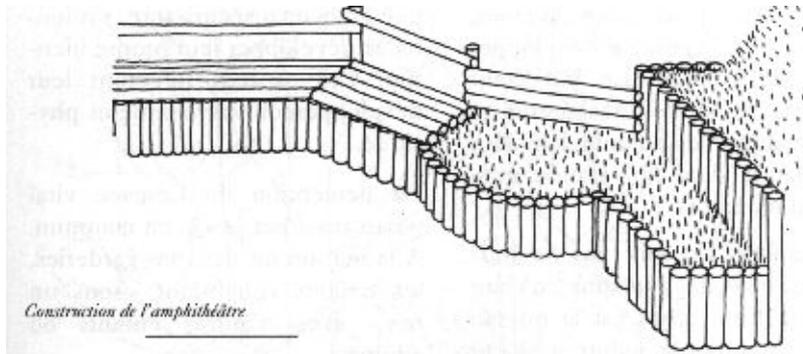
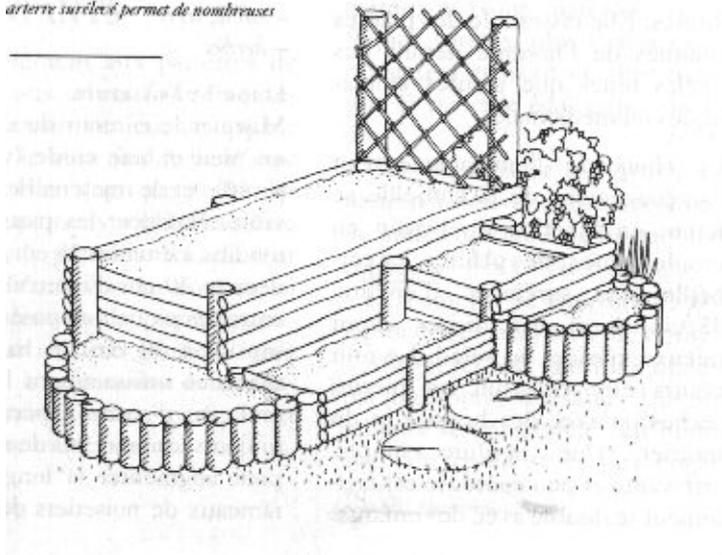
Tel. 01 40 09 12 93 ou 01 43 48 08 94, Fax. 01 43 73 03 80

Visitez notre site : www.qsb11.org ou écrivez-nous à contact@quartier-saint-bernard.asso.fr

E. Exemples de « banquettes »

1. Banquette à degrés

Le terre surélevé permet de nombreuses

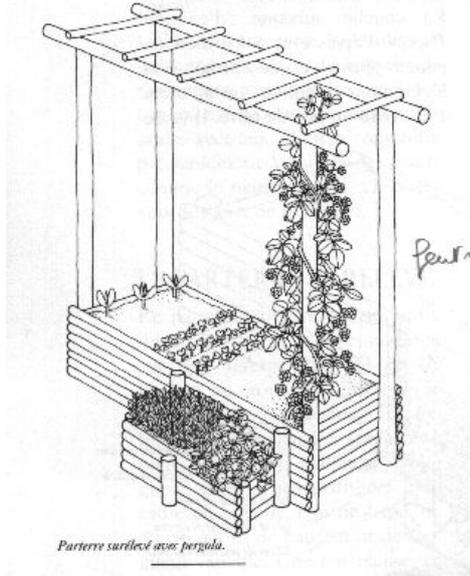


Construction de l'amphithéâtre

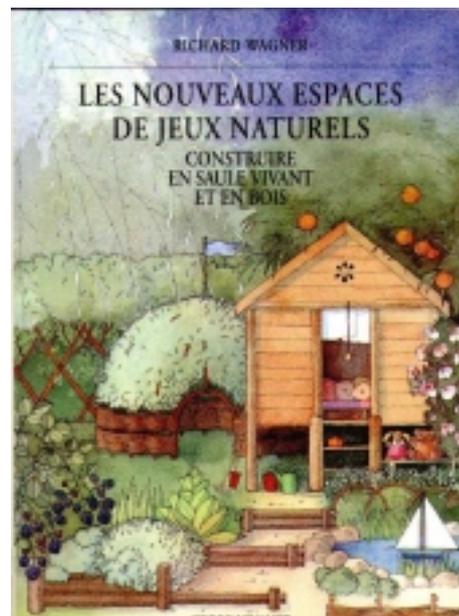
2.

3. pergola

(bactéries, champignons, vers de



Parterre surélevé avec pergola.



exemples tirés du livre « Les nouveaux espaces de jeux naturels » Construire en saule vivant et en bois de Richard Wagner, éd. Terre Vivante.

F. Le jardin de la commune de Lausanne (Suisse)



Le panneau dans la rue



La grille d'entrée



Salades et Tulipes



Quelques jardiniers à l'oeuvre

G. Peinture collective de la palissade le 2 décembre 2001



H. Etape à venir

Madame Claudine Raillard est en contact très régulièrement avec toutes les personnes concernées par ce projet aussi bien à la Mairie du XIème, qu'à la Mairie de Paris, aux Parcs et Jardins, chez les Verts, etc. **Une étude préalable** devrait être menée dans un avenir proche par les services techniques de la Mairie. L'association, par l'intermédiaire de Claudine, se tient prête à apporter toute l'aide qui pourra leur sembler utile pour cette étude.